

2014-12-175-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 3.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

**OBJET : LOTISSEMENT BERTIN : CESSION DE TERRAIN A L'OPH40
(CONSTRUCTION DU FJT)**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT,

Arrivée de Mme PICAT au point n° 2014-12-175-DGS

EXCUSES

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES
Mme DELAVENNE		
M. CLAVERIE		

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
28 à partir du point n° 2014-12-175-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30
31 à partir du point n° 2014-12-175-DGS

**2014-12-175-DGS - LOTISSEMENT BERTIN : CESSIION DE TERRAIN A L'OPH40*** Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 7 avril 2011 pour fixer le prix de vente des terrains du lotissement Bertin à 42 € le m² constructible et 8 € le m² mentionné en espace boisé.

Le Foyer des Jeunes Travailleurs, a fait part de son intérêt pour le lot n°1 de l'Espace technologique Jean Bertin pour l'édification d'un nouveau bâtiment. Ce nouveau FJT d'une capacité de 55 studios comprendra également des locaux d'activités, d'espaces détente et d'animation des résidents ainsi que les locaux administratifs nécessaires à la gestion de ce site.

Le site du lotissement BERTIN est idéal compte tenu des complémentarités qu'il offre en terme de :

- Pôle Territorial de Coopération Economique
- formation : présence du PLIE, du GEIQ BTP et Industrie et des locaux de formation (PERF)
- restauration : restaurant d'insertion l'Éole
- situation : site desservi par plusieurs site de bus vers Tarnos, Boucau et Bayonne

La Communauté de Communes du Seignanx a engagé une modification du PLU qui sera opposable en janvier et permettra d'édifier le bâtiment sur ce terrain d'une superficie de 5 462 m².

L'Office Public de l'Habitat des Landes (OPH 40) assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet et à ce titre se porte acquéreur du terrain.

Monsieur le Maire propose la cession du lot n°1 d'une superficie de 5 462m², au prix de 162 696 € HT à l'OPH40.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 comporte une disposition modifiant les règles fiscales applicables aux vente d'immeubles. Ainsi, pour la vente des terrains du lotissement BERTIN, les ventes doivent s'effectuer avec prix incluant la TVA sur marge (compte tenu du fait que la Mairie agit en qualité d'assujetti et qu'elle n'a pas récupéré de TVA lors de l'achat des mêmes terrains). Le lot 1 est soumis à cette disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pour la partie législative notamment les articles L2121-29,

Vu la délibération n°2011-04-42-DGS du 7 avril 2011 fixant le prix de vente des terrains sur le lotissement BERTIN,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'OPH 40 en date du 20 octobre 2014,

Vu l'avis des domaines en date du 5 décembre 2014,



DÉLIBÈRE

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

DÉCIDE de procéder à la cession du lot 1 aux conditions suivantes :

identité de l'acquéreur:

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES LANDES

953 rue du colonel Rozanoff

BP 341

40 011 MONT DE MARSAN

désignation des parcelles:

- parcelle cadastrée section AL n°581 d'une superficie totale de 5 462m² constituant le lot n°1 du lotissement Bertin

DIT que le montant de cette cession s'élèvera à 162 696,00 € HT

DIT que le montant de cette cession, TVA incluse, s'élèvera à 169 718,40 € TTC soit :

partie Terrain à Bâtir (3 500m² à 42€) = 147 000€ HT+ 7 022,40 TVA = 154 022,40 € TTC

+partie espace boisé classé = 1962m² x 8€ = 15 696€

DESIGNE Maître SARRAILH, notaire à Bayonne - 1 rue P. Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents relatifs à cette cession.

Vote: 30

Pour: 30

M. Perret ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 décembre 2014

Le Maire

